



ADDITIF AU REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Suite à la mise en place d'un nouveau dispositif de chronométrage sur l'épreuve, une caution de 100,00 € sera demandée à chaque équipage pour la mise à disposition d'un transpondeur.

Cette caution sera rendue lors de la restitution du matériel.

A Orthez le 12 Juin 2014.

Cet additif sera entériné lors de la 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.